



**Bureau  
d'information  
et de  
communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

### Départ de la cheffe du Service des communes et du logement

**Cheffe du Service des communes et logement, Corinne Martin cesse ses fonctions, au moment où la nouvelle organisation du Département des institutions et du territoire est mise en œuvre avec la création de deux nouvelles directions générales. Le Conseil d'Etat salue la qualité de son travail à la tête du SCL et lui exprime sa vive gratitude.**

Corinne Martin cesse de diriger le Service des communes et logement (SCL), au moment où les missions de ce dernier intègrent celles des nouvelles Direction générale des affaires institutionnelles et des communes et Direction générale du territoire. Elle a informé le Conseil d'Etat de son souhait de ne pas poursuivre son activité au sein des entités ainsi reconfigurées; le Conseil d'Etat en a pris acte et s'est accordé avec Corinne Martin sur la cessation de ses fonctions.

Le Conseil d'Etat tient à saluer le fort engagement et la qualité du travail de Corinne Martin à la tête d'un service dont elle a assuré avec succès le fonctionnement, l'organisation, le développement et les liens avec les partenaires extérieurs. Entrée en fonction en septembre 2014, Corinne Martin, tout en mettant le service public vaudois au bénéfice de sa connaissance approfondie des institutions - en particulier les communes - a fait évoluer l'entité dont elle a eu la charge, en y intégrant le domaine du logement, en réformant le secteur des droits politiques et en renforçant le domaine clé des affaires communales. Sous sa direction, le SCL s'est trouvé au cœur de réformes législatives profondes (telle l'élaboration de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif ou la refonte de la loi sur les droits politiques) et de démarches complexes (telles les négociations avec les communes, en particulier le dossier de la péréquation). Corinne Martin s'est en outre fortement impliquée au sein d'instances transversales sur le plan cantonal et sur le plan fédéral (comme membre de la commission de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales et du Groupe de travail de l'Office fédéral du logement sur le dialogue en matière de politique du logement). Le Conseil d'Etat lui exprime sa vive gratitude.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 avril 2020

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DITS, Christelle Luisier Brodard, conseillère d'Etat